

Ordonnance sur le stockage obligatoire d'éthanol

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'économie de la formation et de la recherche (DEFR) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur ce projet d'ordonnance sur le stockage obligatoire d'éthanol.

Nous vous communiquons que le gouvernement neuchâtelois soutient ces modifications.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 23 juin 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND